



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2024 A 18 H 30

Convocation envoyée le : 19 septembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de conseillers absents : 1

Nombre de pouvoirs : 5

L'an **DEUX MILLE VINGT-QUATRE**, le **VINGT-CINQ SEPTEMBRE à 18 heures 30** en Mairie de Nyons, s'est tenu le Conseil Municipal sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de Nyons.

Etaient présents :

M. Pierre COMBES - M. Thierry DAYRE - Mme Marie-Christine LAURENT - M. Thierry TATONI - Mme Aurore AMOURDEDIEU M. Pascal LANTHEAUME - Mme Odile PILOZ - M. Didier ROUSSELLE - Mme Aurélie LOUPIAS - M. Jean-Jacques MONPEYSEN - M. Jean-Luc GREGOIRE - Mme Martine BERGER-SABATIER - Mme Colette BRUN CASTELLY - M. Daniel MOUTARD - M. Yves RINCK - M. Christian TEULADE - Mme Martine BERTHE, - M. Patrick CATHENOZ - Mme Jocelyne AUDIBERT - Mme Nadia MACIPÉ - Mme Florence BOUNIN - Mme Marylin FLAMAIN - Mme Isabelle TEISSEYRE.

Absente n'ayant pas donné pouvoir :

Anne TAILLEUX

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Roger VIARSAC	a donné pouvoir à	M. Pascal LANTHEAUME
M. Christian CARRERE	<<	M. Jean-Luc GREGOIRE
Mme Monique BOTTINI	<<	M. Christian TEULADE
M. Erwan ALLÉE	<<	M. Pierre COMBES
M. Virgile VAN ZELE	<<	M. Thierry TATONI

Monsieur le Président énumère les pouvoirs qui lui ont été remis.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Mme Colette BRUN CASTELLY est désignée secrétaire de séance.



ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2024

1	MARCHES PUBLICS TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU GROUPE SCOLAIRE DE SAUVE Choix du titulaire du marché de travaux du Lot 10 – Photovoltaïque (non attribué lors de la CAO du 22/04/2024)
2	MARCHES PUBLICS TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU GROUPE SCOLAIRE DE SAUVE Avenant N° 1 au Lot 12 – Désamiantage pour prestations supplémentaires
3	MARCHES PUBLICS TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE LA MALADRERIE Avenant N° 2 au Lot 3 – Béton, Dallage, Mobilier et Serrurerie
4	MARCHES PUBLICS MARCHE D'ASSURANCES POUR LES RISQUES STATUTAIRES ET LES CYBER RISQUES
5	MARCHES PUBLICS MARCHE DE FOURNITURES : ACHAT ALLOTI DE VEHICULES NEUFS POUR LE CTM Choix des titulaires des Lot 1 - Véhicule utilitaire électrique rallongé et Lot 2 - Deux petits camions bennes électriques
6	Mise à jour de la liste des voies d'intérêt communautaire pour l'exercice de la compétence voirie
7	AFFAIRES FINANCIERES Demande de subvention auprès de Territoire d'Energie Drôme – SDED pour le remplacement des menuiseries simple vitrage de logements communaux et du musée archéologique
8	AFFAIRES FINANCIERES Subvention conventionnelle au profit du Centre social « CARREFOUR DES HABITANTS »
9	AFFAIRES FINANCIERES Tarifs « NYONS EN SCENE » - saison 2024-2025
10	AFFAIRES FONCIERES / URBANISME Validation du règlement d'aides financières de l'OPAH
11	AFFAIRES FONCIERES / URBANISME Acquisition foncière lieudit les Tuilières (Consorts VALLOT)
12	AFFAIRES DU PERSONNEL Modification du tableau du personnel

Décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire (article L. 2122-22 du CGCT)

- ✚ N° 74 du 2 juillet 2024 relative au versement d'une indemnité de 19 000,00 € à Monsieur Hadj YAHIA BANATTIA, Agent de maîtrise pour une rupture conventionnelle de son statut d'agent de la Fonction Publique au 29 juillet 2024.
- ✚ N° 75 du 2 juillet 2024 relative à une convention avec la société « DIALOG » (LE MANS – 72000) pour le compte du Département de la Drôme, en vue d'un partenariat dans le cadre du dispositif « TOP DEP'ART » qui permet aux collégiens de découvrir et de pratiquer des activités sportives, culturelles et de régler les entrées aux spectacles de Nyons en Scène. Durée : 3 ans.

- ✚ N° 76 du 8 juillet 2024 qui modifie la décision N° 64/2021 du 25/06/2021 en son article 12 et qui concerne la création de la régie de recettes de l'aire d'accueil des gens du voyage. Il est ainsi précisé : « le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à :

 - 2 500 € sur le compte DFT
 - 300 € en numéraire (caisse).

L'encaissement des produits mentionnés à l'article 4 pourra être assuré par un ou plusieurs mandataires ». Le reste est inchangé.
- ✚ N° 77 du 9 juillet 2024 relative à un contrat avec l'association « GROOVE BIBI GROOVE » (SAINT MAURICE SUR EYGUES – 26110) dans le cadre de « FESTIV'ETE » pour un concert du groupe « LULU CLAP » le mardi 9 juillet 2024 à 21 h 30, place Jules Laurent. Dépense : 800,00 € TTC.
- ✚ N° 78 du 9 juillet 2024 relative à un contrat avec l'association « VAUCLUSE MUSIC STORE » (CAMARET SUR AIGUES – 84850) dans le cadre de « FESTIV'ETE » pour un concert du groupe « MIND THE GAP » le jeudi 18 juillet 2024 à 21 h 30, place du Docteur Bourdongle. Dépense : 1 200,00 € TTC.
- ✚ N° 79 du 11 juillet 2024 relative à un contrat avec le groupe « NEWDOGZ » (VAISON LA ROMAINE - 84110) dans le cadre de « FESTIV'ETE » pour un concert le jeudi 11 juillet 2024 à 21 h 30, au parc arboré. Dépense : 800,00 € TTC.
- ✚ N° 80 du 11 juillet 2024 relative à un contrat avec l'association « LE CONDOR » (ARLES - 13200) dans le cadre de « FESTIV'ETE » et des « OLIVADES » pour une animation musicale/défilé le samedi 20 juillet 2024 à 18 h 00 et à 21 h 30, au parc arboré. Dépense : 2 900,00 € TTC.
- ✚ N° 81 du 11 juillet 2024 relative à un contrat avec l'association « SUR LES PAS DE BRASSENS » (FLACHERES - 38690) dans le cadre de « FESTIV'ETE » pour un concert du groupe « TRIO FLORIMONT » le mardi 23 juillet 2024 à 21 h 30, place Jules Laurent. Dépense : 900,00 € TTC.
- ✚ N° 82 du 11 juillet 2024 relative à un contrat avec l'association « BROUHAHA FABRIK » (VALENCE - 26000) dans le cadre de « FESTIV'ETE » pour un concert du groupe « MAGNETIC ORCHESTRA & LOU RIVAILLE » le jeudi 25 juillet 2024 à 21 h 30, place du Docteur Bourdongle. Dépense : 1 250,00 € TTC.
- ✚ N° 83 du 11 juillet 2024 relative à un contrat avec l'association « PARFUM DE JAZZ » (BUIS LES BARONNIES - 26170) dans le cadre de « FESTIV'ETE » et du festival « PARFUM DE JAZZ » pour un concert du quintet « UPTOWN LOVERS » le mardi 30 juillet 2024 à 21 h 30, au Théâtre de Verdure. Dépense : 1 500,00 € TTC.
- ✚ N° 84 du 11 juillet 2024 relative à un contrat avec l'agence « Alain BLANCHARD » (VILLEFRANCHE DE ROUERGUE – 12200) dans le cadre de « FESTIV'ETE » pour un spectacle de l'ensemble folklorique ukrainien « BARVYNOK » le jeudi 8 août 2024 à 21 h 30, au Théâtre de Verdure. Dépense : 1 300,00 € TTC. La commune prendra à sa charge les frais de repas des artistes. Concert Gratuit.
- ✚ N° 85 du 11 juillet 2024 relative à un contrat avec l'association « RAKAN MUSIQUES » (NIMES - 30000) dans le cadre de « FESTIV'ETE » pour un concert du groupe « UNE TOUCHE D'OPTIMISME » le mardi 20 août 2024 à 21 h 30, au Théâtre de Verdure. Dépense : 2 200,00 € TTC.
- ✚ N° 86 du 11 juillet 2024 relative à un contrat avec l'association « MUSIQUE EN GRANDES ECOLES » (PALAISEAU – 91128) dans le cadre de « FESTIV'ETE » pour un concert de l'ensemble « C.O.G.E. » (Chœur et Orchestre des Grandes Ecoles), le jeudi 1^{er} août 2024 à 21 h 30, à l'Eglise Saint Vincent. Dépense : 1 800,00 € TTC.
- ✚ N° 87 du 11 juillet 2024 relative à un contrat avec le groupe « NAMAS PASMOUS » (CARPENTRAS - 84200) dans le cadre de « FESTIV'ETE » pour un concert le jeudi 22 août 2024 à 21 h 30, place du Docteur Bourdongle. Dépense : 1 800,00 € TTC.
- ✚ N° 88 du 11 juillet 2024 relative à un contrat avec l'entreprise « IMMO CONTROL » (VAISON LA ROMAINE – 84110), pour une mission de contrôle visuel concernant le désamiantage de l'ancien Trésor Public d'une part, et celui du groupe scolaire de Sauve d'autre part, lors des travaux de rénovation esthétique et de performance énergétique. Dépense : 416,67 € HT pour les deux contrôles.
- ✚ N° 89 du 15 juillet 2024 relative à un contrat avec le collectif « SCENE ET RUE » (AVIGNON - 84000) dans le cadre de « FESTIV'ETE » pour un concert du groupe « SHAKE ABOOM » le samedi 27 juillet 2024 à 21 h 30, place de la Libération Sud. Dépense : 1 862,08 € TTC.
- ✚ N° 90 du 15 juillet 2024 relative à un contrat avec le collectif « SCENE ET RUE » (AVIGNON - 84000) dans le cadre de « FESTIV'ETE » pour un concert du groupe « THE YELBOWS » le mardi 13 août 2024 à 21 h 30, place de la Libération Sud. Dépense : 1 793,50 € TTC.
- ✚ N° 91 du 15 juillet 2024 relative à un contrat de licence avec la société « LUMIPLAN » (SAINT HERBLAIN – 44800) pour le logiciel « LUMIPLAY » qui permet de publier des messages sur le panneau d'affichage électronique. Durée : un an, renouvelable de manière expresse chaque année. Dépense : 300 € HT (révisable annuellement).
- ✚ N° 92 du 17 juillet 2024 relative à une convention avec la société « AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE » (SAINT PRIEST – 69808) pour la mise à disposition d'emballages de gaz pour le fonctionnement d'un chalumeau. Durée : 5 ans à compter du 1^{er}/09/2024. Dépense : 334,25 € HT pour les cinq années.
- ✚ N° 93 du 22 juillet 2024 qui annule et remplace la décision N° 137/2021 du 26 novembre 2021 relative à la régie de recettes du service « Culture, Sports et Associations » pour l'encaissement des produits de billetterie, suite à divers amendements (modes de recouvrement supplémentaires, ouverture d'un compte DFT, montant de l'encaisse d'espèces maximum, non assujettissement à un cautionnement du régisseur).

- ✚ N° 94 du 24 juillet 2024 relative à un contrat avec la SARL « ARTIST'PROD » (ROANNE - 42300) dans le cadre de « FESTIV'ETE » pour un concert tribute à Francis CABREL « D'UNE OMBRE A L'AUTRE » le mardi 6 août 2024 à 21 h 30, au parc arboré. Dépense : 3 000,00 € TTC. La commune prendra à sa charge les frais de repas des artistes. Concert Gratuit.
- ✚ N° 95 du 24 juillet 2024 relative à un contrat avec le collectif « SCENE ET RUE » (AVIGNON - 84000) dans le cadre de « FESTIV'ETE » et « RANDONNE EN FETE » pour un concert du groupe « LES BANDITS MANCHOTS » le jeudi 15 août 2024 à 21 h 30, place Buffaven. Dépense : 3 394,99 € TTC. La commune prendra à sa charge les frais de repas des artistes et des techniciens du groupe.
- ✚ N° 96 du 25 juillet 2024 relative à un contrat avec l'association « FAMEVENTS » (GARDANNE - 13120) dans le cadre de « FESTIV'ETE » pour un concert du groupe « MILLENIUM » le samedi 10 août 2024 à 21 h 30, place Oliver de Serre. Dépense : 3 638,00 € TTC.
- ✚ N° 97 du 25 juillet 2024 relative à un contrat avec l'association « COLOR DREAMS » (BARRET DE LIOURE - 26570) dans le cadre de « FESTIV'ETE » pour un concert du groupe «BLUE WOLF » le samedi 17 août 2024 à 21 h 30, place du Docteur Bourdongle. Dépense : 1 500,00 € TTC.
- ✚ N° 98 du 30 juillet 2024 qui annule et remplace la décision N° 25/2020 du 22/06/2020 relative à un contrat avec la société « VBS (VALENCE BUREAU SYSTEMES) » (VALENCE - 26000) pour la maintenance de divers copieurs. La présente décision concerne un nouveau contrat avec la société « KOESIO » anciennement « VBS » (VALENCE – 26000) pour le copieur « SHARP MX 2630NEU – Matricule 7513928700 » de l'école maternelle de Meyne. Durée : 20 trimestres.
Dépense :
 - Redevance minimale trimestrielle de 220,00 € HT (incluant 5 000 copies NB et 1 500 copies couleur / trimestre)
 - Redevance de 0,008 € HT par copie noire supplémentaire au-delà de 5 000 copies noires / trimestre)
 - Redevance de 0,06 € HT par copie couleur supplémentaire au-delà de 1 500 copies couleur / trimestre.
- ✚ N° 99 du 30 juillet 2024 qui annule et remplace la décision N° 25/2020 du 22/06/2020 relative à un contrat avec la société « VBS (VALENCE BUREAU SYSTEMES) » (VALENCE - 26000) pour la maintenance de divers copieurs. La présente décision concerne un nouveau contrat avec la société « KOESIO » anciennement « VBS » (VALENCE – 26000) pour le copieur « SHARP MX 2630NEU – Matricule 8503967900 » du service Accueil / Population. Durée : 20 trimestres.
Dépense :
 - Redevance minimale trimestrielle de 220,00 € HT (incluant 12 500 copies NB)
 - Redevance de 0,008 € HT par copie noire supplémentaire au-delà de 12 500 copies noires / trimestre)
 - Redevance de 0,06 € HT par copie couleur supplémentaire au-delà de 0 copie couleur / trimestre.
- ✚ N° 100 du 30 juillet 2024 relative à un contrat avec la société « KOESIO » (VALENCE - 26000) pour la reprise et la maintenance du copieur « e-STUDIO2508 A – Matricule CGGH17572 », mis à disposition par la société « C'PRO », du service de la Police Municipale. Durée : 20 trimestres.
Dépense :
 - Redevance minimale trimestrielle de 156,00 € HT (incluant 4 500 copies NB)
 - Redevance de 0,008 € HT par copie noire supplémentaire au-delà de 4 500 copies noires / trimestre).
- ✚ N° 101 du 30 juillet 2024 relative à un contrat avec la société « KOESIO » (VALENCE – 26000) pour la maintenance du copieur « BP50C26EU » de l'école maternelle de Sauve. Durée : 20 trimestres.
Dépense :
 - Redevance minimale trimestrielle de 230,00 € HT (incluant 5 000 copies NB et 1 500 copies couleur / trimestre)
 - Redevance de 0,008 € HT par copie noire supplémentaire au-delà de 5 000 copies noires / trimestre)
 - Redevance de 0,06 € HT par copie couleur supplémentaire au-delà de 1 500 copies couleur / trimestre.
- ✚ N° 102 du 31 juillet 2024 relative à un contrat avec la société « JVS MAIRISTEM » (SAINT MARTIN SUR LE PRÉ - 51520) pour la maintenance des logiciels « INFINITY MILLESIME – N° L20240701-19472 ». Durée : 3 ans. Dépense : 8 435,60 € HT par an, révisable annuellement selon la formule :

$$Rm = (Ro / Io) * Im$$
 - Rm = montant de la nouvelle année
 - Ro = montant révisé de l'année précédente
 - Io = indice SYNTEC du mois de juillet de l'année N-2
 - Im = dernière valeur publiée au J.O. du même indice pour le mois de juillet de l'année N-1
- ✚ N° 103 du 26 août 2024 relative à un avenant au contrat avec la société « QUALICONSULT » (BOURG LES VALENCE - 26500) pour une mission CSPS concernant les travaux d'aménagement du Foyer de Jeunes Travailleurs. Cet avenant concerne la prolongation de la 2^e tranche suite à l'évolution du projet induit par le PPRI. Dépense globale : 1 265,25 € HT.
- ✚ N° 104 du 30 août 2024 relative à un contrat avec la société « FGS ACCESS » (LARNAGE – 26600) pour la maintenance du siège monte-escaliers qui permet d'accéder à la salle de Bridge. Durée : un an, à compter du 1^{er}/10/2024, renouvelable de manière tacite. Dépense : 289 € TTC.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE SEANCE du 10 JUILLET 2024

RAPPORTEUR : M. le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 26 du Règlement Intérieur du Conseil Municipal, adopté par délibération en date du 17 juin 2020 ;

Vu le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2024 préalablement transmis aux membres du Conseil Municipal ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
décide**

**POUR : 28
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0**

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2024 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'assemblée.

M. le Maire informe l'assemblée que M. Laurent PELOUX est venu accompagné de plusieurs personnes pour annoncer que dimanche dernier, le 22 septembre 2024, il a réussi un défi : « L'Odyssée d'un triporteur au Ventoux ».

Ce projet, imaginé par ce passionné de vélo (facteur de métier) et M. Christophe TRACOL consistait à réaliser dans la même journée trois ascensions du mont Ventoux avec un triporteur, retapé par M. TRACOL bénévole au sein de l'association « LES PANSEURS DE VELOS », au départ de BEDOUIN, MALAUCENE et SAULT.

L'opération organisée en partenariat avec « LES PANSEURS DE VELOS » et le centre social « CARREFOUR DES HABITANTS », assistés de nombreux bénévoles, a pour but de financer l'achat d'un véhicule tout terrain pour les personnes à mobilité réduite, à disposition des usagers du Nyonsais pour parcourir les routes et chemins du territoire.

Pour faire connaître l'opération, un appel aux dons a été lancé dans la presse, les commerces, et en ligne.

Le fauteuil roulant électrique tout terrain coûte 13 000 €. Le « LION'S CLUB », en tant que partenaire a déjà remis un chèque de 1 500 €. La recette actuelle est de 9 000 € environ.

Applaudissements.

M. le Maire félicite M. PELOUX, il salue « cet énorme effort pour une cause valable ! ». Il ajoute que le Conseil Municipal délibèrera pour participer à ce projet.

Applaudissements.

M. Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour :

- **Subvention exceptionnelle en soutien au projet « L'Odyssée d'un triporteur au Ventoux »**
- **Présentation du rapport d'activités 2023 du SDED**

Le Conseil Municipal accepte.

DELIBERATIONS

AFFAIRES FINANCIERES

2024 - 09 - 75 / Subvention exceptionnelle en soutien au projet « L'Odyssée d'un triporteur au Ventoux »

RAPPORTEUR : M. le Maire

Dans le cadre du projet « L'Odyssée d'un triporteur au Ventoux », Monsieur Laurent PELOUX a réalisé, dimanche 22 septembre 2024, trois ascensions du Mont Ventoux avec son triporteur depuis BEDOUIN, MALAUCENE et SAULT.

L'objectif de cette opération, organisée en partenariat avec l'Association « LES PANSEURS DE VELOS » et le Centre Social « CARREFOUR DES HABITANTS », assistés de nombreux bénévoles, était de financer l'acquisition d'un véhicule tout terrain pour les personnes à mobilité réduite à disposition des usagers du Nyonsais pour parcourir les routes et chemins du territoire.

Un appel aux dons a été lancé pour faire connaître l'opération.

Le « LIONS CLUB » a remis un chèque de 1 500 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
DECIDE**

**POUR : 28
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0**

- **D'APPROUVER** le versement de 1 000 € de subvention exceptionnelle au profit du « CARREFOUR DES HABITANTS » pour participer à l'achat d'un fauteuil roulant tout terrain mis à disposition des usagers du Nyonsais ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Luc GREGOIRE

Territoire d'Energie Drôme - SDED se doit d'informer ses communes adhérentes de son activité et réalise **un rapport annuel d'activités**. Cette année une fiche de synthèse a été adressée aux communes adhérentes pour en simplifier la présentation.

Celle-ci reprend :

Les chiffres clés :

- 12 territoires, 363 communes, 108 délégués, 32 membres du bureau et 13 vice-présidents.
- 134 bornes de recharge du réseau e-born (1 325 bornes de recharge au compteur en fin d'année 2023).

Le patrimoine du SDED, pour la partie électricité :

- 143 M€ de chiffre d'affaires
- 1 203 M€ (valeur brute d'actifs) de patrimoine
- 322 425 utilisateurs
- 8 800 postes de transformation
- 17 493 lignes électriques
- 3 258 GWh consommés
- 12 conventions de partenariat avec les Intercommunalités et les Parcs Naturels Régionaux

821 dossiers de travaux :

- 363 en électrification rurale (raccordements – renforcements – dessertes intérieures – branchements collectifs) pour un montant de 17 725 183 € TTC
- 94 en effacement de lignes (programmes ENEDIS, Face C + SDED – Télécom) pour 8 279 872 € TTC de dépense totale
- 211 en éclairage public pour un coût de 2 663 453 € TTC
- 153 en rénovation énergétique 1 225 000 € TTC.

Pour un total de 29 893 508 € TTC d'investissement pour l'aménagement du territoire et la transition énergétique.

Le Syndicat exerce avec rigueur son activité de contrôle de concession, réalise des investissements conséquents et réguliers, qui sur la période s'élèvent à 114 M€.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
DECIDE**

**POUR : 28
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0**

- DE PRENDRE ACTE de la présentation du rapport annuel d'activités 2023 d'Energie SDED.

**2024 – 09 - 77 / MARCHES PUBLICS
TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU GROUPE SCOLAIRE DE SAUVE
Choix du titulaire du marché de travaux du Lot 10 – Photovoltaïque non attribué lors de la CAO du 22/04/2024**

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Luc GREGOIRE

Le marché concerne les travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire de Sauve.

Lieu d'exécution :

**Groupe scolaire de SAUVE
Rue de Sauve,
26110 NYONS**

Le marché comprend 12 lots

LOTS	DESIGNATION
01	GROS OEUVRE-VRD
02	ETANCHEITE
03	I.T.E (Isolation Thermique par l'Extérieur)
04	MENUISERIES EXT - INT
05	PLATRERIE-PEINTURE- REVÊTEMENTS DE SOLS- FAIENCES
06	SERRURERIE
07	CHARPENTE-COUVERTURE- ZINGUERIE
08	ESPACES VERTS
09	ELECTRICITE CFO-CFA
10	PHOTOVOLTAÏQUE
11	CHAUFFAGE-VENTILATION-PLOMBERIE
12	DÉSAMIANTAGE

Par délibération du 29 avril 2024, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité les marchés des lots 1, 2, 3,4 , 5,7 ,9 , 11 et 12.
Par délibération du 29 mai 2024, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité les marchés des lots 6 et 8.

Le lot énoncé ci-dessous est resté non attribué :

Lot 10 : PHOTOVOLTAÏQUE

Ce lot a été déclaré infructueux pour cause d'offre unique irrégulière (absence d'habilitation du candidat) et surévaluée, conformément aux articles L 2152-2 et L 2152-3 du CCP, par la Commission d'Appel d'Offres du 22 mai 2024.

La consultation s'est déroulée selon les étapes suivantes :

- 1° Avis d'Appel Public à la Concurrence envoyé à la publication le 11 Juin 2024 (édité dans le *Dauphiné libéré* (Ed. 26.07)
- 2° Date limite de réception des offres : 17 juillet 2024 à 16h00
- 3° Ouverture des plis effectuée le 18 juillet à 9h00
- 4° Analyse des candidatures et offres présentés le 30 juillet 2024 par la Maitrise d'œuvre
- 5° Engagement de négociation avec l'ensemble des six candidats : période de négociation du 07 Août 2024 au 29 Août 2024 à 12h00)

La présente délibération porte sur le choix du titulaire du lot 10 – PHOTOVOLTAÏQUE

La nouvelle Commission d'Appel d'Offres réunie le 18 septembre 2024 a décidé de retenir à l'unanimité l'entreprise :

Lot 10 : PHOTOVOLTAÏQUE

Installation Chauffage Plomberie (ICP) – 84 310 Morières-lès-Avignon

Pour un montant de global de 70 744,00 € HT

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
DECIDE**

**POUR : 28
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0**

- **D'APPROUVER** le marché de travaux à passer avec l'entreprise Installation Chauffage Plomberie (ICP) pour le Lot 10 – Photovoltaïque dans le cadre du projet de rénovation énergétique du groupe scolaire de Sauve, pour un montant de 70 744,00 € HT.

- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant et les faire exécuter.

M. TATONI dit qu'il s'agit du premier chantier de la transition énergétique. Avec ces travaux, on inaugure l'autoconsommation électrique collective pour les besoins de l'école et la réallocation de cette énergie à d'autres équipements municipaux (parc aquatique) pendant les mois d'été.

**2024 – 09 - 78 / MARCHES PUBLICS
TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU GROUPE SCOLAIRE DE SAUVE
Approbation de l'avenant N° 1 au Lot 12 – Désamiantage pour prestations supplémentaires**

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Luc GREGOIRE

Objet du Marché

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHÉ INITIAL

Le marché des travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire de Sauve comprend 12 lots.

Par délibération du 29 avril 2024, le Conseil Municipal a attribué le marché du Lot 12 – Désamiantage à la société CLEARSTONE.

Montant initial du marché :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 12 956,00 €
- Montant TTC : 15 547,20 €

ARTICLE 2 : OBJET DE L'AVENANT N° 1

L'avenant N° 1 concerne des compléments d'analyse demandés en urgence et réalisés le 18 juin 2024, qui ont démontré la présence de fibre d'amiante dans les deux types de colle échantillonnés. En conséquence le titulaire du Lot 12, l'entreprise CLEARSTONE, a quantifié son retrait en complément de prestation, comme suit :

Montant de l'avenant N°1 :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 3 500,00 €
- Montant TTC : 4 200,00 €

Nouveau montant du marché :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 16 456,00 €
- Montant TTC : 19 747,20 €

- % d'écart introduit par l'avenant : 27 %

En application des articles R2194-2 et R2194-3 du code de la commande publique, le marché peut être modifié pour intégrer les modifications devenues nécessaires et pour lesquelles un changement de titulaire est impossible pour des raisons économiques ou techniques tenant notamment à des exigences d'interchangeabilité ou d'interopérabilité avec les équipements.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 18 septembre 2024 a émis un avis favorable à l'unanimité sur ce projet d'avenant.

Avenant N° 1 du lot N° 12 - titulaire : entreprise CLEARSTONE :
Pour un montant de **3 500,00 € HT**

Nouveau montant définitif du marché : 16 456,00 € HT.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
DECIDE**

**POUR : 28
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0**

- **D'APPROUVER** l'avenant N° 1 au lot 12 Désamiantage, pour un montant de 3 500,00 € HT
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

**2024 – 09 - 79 / MARCHES PUBLICS TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE LA MALADRERIE
Approbation de l'avenant N° 2 au Lot 3 – Béton, Dallage, Mobilier et Serrurerie**

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Luc GREGOIRE

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHÉ INITIAL ET DE L'AVENANT N° 1

Le marché porte sur l'aménagement de la rue de la Maladrerie, depuis le Pont Roman jusqu' à la route de GAP. Il comprend le renouvellement des réseaux humides, la reprise totale des cheminements piétons, de la voie de circulation, des stationnements ainsi que l'aménagement paysager de ce quartier urbain.

Le marché initial a été approuvé par la délibération du Conseil Municipal du 27 juillet 2022 à l'unanimité, qui a attribué le lot N° 3 - Béton, Dallage, Mobilier Serrurerie à l'entreprise SOLS Vallée du Rhône.

Montant initial du lot N° 3 :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 153 238,40 HT
- Montant TTC : 183 886,08€ HT

L'avenant N° 1 du lot N° 3 concernait la substitution au lot N° 4 « structure-bois », infructueux, d'une prestation différente : « traitement par busage de l'ouvrage hydraulique et béton désactivé ».

L'avenant N° 1 du lot N° 3 a été approuvé par la délibération du Conseil Municipal du 13 décembre 2022.

Montant des précédentes modifications du lot N° 3, après avenant N° 1 :

- Taux de la TVA : 20 %
- Nouveau montant du marché après avenant N° 1 HT : 162 031,90 € HT
- Nouveau montant du marché après avenant N° 1 TTC : 194 438,28 € TTC
- Pourcentage d'écart induit par l'avenant N° 1 : 5,74 %

ARTICLE 2 : OBJET DE L'AVENANT N° 2

L'avenant N° 2 concerne la clôture financière du lot N° 3 en plus-value, du fait de la modification des quantités revues à la hausse, résultant de l'adaptation aux contraintes du chantier et des demandes du maître d'ouvrage, à savoir :

- Prix N° 2.2.1 Béton désactivé – épaisseur 15 cm, 20 m² x 40,90 € HT, soit 818 € HT.
- Prix N° 3.10 Garde-corps métallique sur le mur au droit de la Scourtinerie, 5 ml x 275 € H, soit 1 375 € HT.
- Prix N° 3.4 Barrière bois, 5 ml x 408 € HT, soit 2 040 € HT.

Le montant total des travaux en plus-values de l'avenant N° 2 s'élève à + 4 233,00 € HT (soit un écart introduit de 2.76%)

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 166 264,90 € HT
- Montant TTC : 199 517,88 € TTC
- Pourcentage d'écart introduit par les avenants N° 1 et N° 2 : 8,5 %

En application des articles R.2194-2 et R.2194-3, le marché public peut être modifié pour intégrer les modifications devenues nécessaires et qui ne sont pas substantielles.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 18 septembre 2024 a émis un avis favorable à l'unanimité sur ce projet d'avenant.

Avenant N° 2 du lot N° 3 - titulaire : SOLS Vallée du Rhône :
Pour un montant de **4 233,00 € HT**
Nouveau montant définitif du marché : 166 264,90 € HT.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
DECIDE**

POUR : 28
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

- **D'APPROUVER** l'avenant N° 2 du lot N° 3, Béton, Dallage, Mobilier, Serrurerie,
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

2024 – 09 - 80 / MARCHES PUBLICS
MARCHE D'ASSURANCES POUR LES RISQUES STATUTAIRES ET LES CYBER RISQUES
Approbation des lots 1 et 2

RAPPORTEUR : Monsieur Thierry DAYRE

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHÉ

Afin de se conformer à la réglementation relative aux Marchés Publics, la commune de NYONS a entrepris une consultation pour renouveler ses contrats d'assurance risques statutaires (Lot 1) et cyber-risques (Lot 2) pour 4 années à compter du 1^{er} janvier 2025.

ARTICLE 2 : MODALITES DE LA CONSULTATION

La procédure choisie est la procédure de mise en concurrence adaptée conformément aux articles R2123-1 à R2123-7 du code de la commande publique.

- Publication : 11 avril 2024
- Remise des offres : 29 mai 2024 à 17 h 00
- Ouverture des plis : 3 juin 2024 à 9 h 28

ARTICLE 3 : CANDIDATURES ET OFFRES

• **Lot 1 - Risques statutaires** :

Il s'agit d'assurer et de garantir le versement ou le remboursement de charges qui incombent à la collectivité dans le cadre des risques liés à l'indisponibilité physique de ses agents.

Les garanties de bases demandées sont :

- Décès
- Accident et maladies imputables au service avec franchise de 30 jour

Pour mémoire, l'assureur actuel est CNP, par l'intermédiaire du Cabinet SOFAXIS, pour un budget annuel s'élevant à 18 704,00 € (soit un taux de 1,08 % de la masse salariale assurée).

À la suite de la consultation et de la négociation, la ville a reçu les offres suivantes :

ASSUREUR	Rappel prix	Taux	Note technique		Note prix		TOTAL
			sur 10	pondérée	sur 10	pondérée	
AXA / CBT YVELIN	16 619,46 €	0,94%	9,75	5,85	10	4	9,85
CNP ASSURANCES / CBT RELYENS	18 211,00 €	1,03%	9,75	5,85	9,13	3,65	9,5
GROUPAMA / CBT CIGAC	19 448,31 €	1,10%	9,65	5,79	8,55	3,42	9,21

Au regard des critères de jugement des offres, la proposition de la société AXA par l'intermédiaire du Cabinet YVELIN représente la meilleure opportunité pour la Ville et s'élève à 16 619,46 € avec un taux de 0,94 %.

• **Lot 2 - Cyber-risques :**

Il s'agit d'assurer les pertes financières subies par la collectivité à la suite d'attaques par ransomware, de violations de données et d'autres cybers incidents.

Les garanties de bases demandées sont :

• Atteinte aux informations / reconstitution des données	Sans sous limitation
• Vol de données personnelles et frais de notification	Sans sous limitation
• Fraude / malveillance / cyber extorsion / cyber rançon / cyber détournement	50 000 €
• Cyber responsabilité civile	Sans sous limitation
• Atteinte à l'e-réputation	50 000 €
• Usurpation d'identité	50 000 €
• Sanction pécuniaire prononcée par une autorité administrative	50 000 €
• Pertes d'exploitation consécutives / frais supplémentaires	Sans sous limitation
• Assistance / Hotline 24/7 / Gestion de crise	50 000 €
• Protection juridique 25 000 € Limitation contractuelle d'indemnité	1 000 000 €

Pour mémoire, l'assureur actuel est GENERALI / Cabinet ACL Courtage pour un budget annuel s'élevant à 1 238,00 €.

À la suite de la consultation, la Ville a reçu 2 offres :

ASSUREUR	Rappel prix	Note Technique		Note Prix		TOTAL
		sur 10	pondérée	sur 10	pondérée	
GENERALI / CBT ACL COURTAGE	3 663,73 €	9,40	5,64	10,00	4,00	9,64
DATTAK - WAKAM / CBT SARRE ET MOSELLE	4 255,00 €	9,25	5,55	8,61	3,44	8,99

A l'issue de la phase d'analyse, une demande de négociation tarifaire a été transmise aux deux candidats, notamment au regard des augmentations tarifaires constatées alors même que la commune n'a déclaré aucun sinistre (prix pourtant multiplié par 3).

Malgré nos efforts aucun candidat n'a proposé de nouvelle offre.

En conséquence, l'offre présentée par GENERALI par l'intermédiaire du Cabinet ACL Courtage représente la meilleure opportunité pour la Ville.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des propositions, procédé au classement des offres et en avoir débattu, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 18 septembre 2024 propose de retenir à l'unanimité :

• **Lot 1 - Risques statutaires :**

AXA par l'intermédiaire du Cabinet YVELIN
pour un montant annuel de **16 619,46 €** (taux de 0.94%).

• **Lot 2 - Cyber-risques :**

GENERALI par l'intermédiaire du Cabinet ACL Courtage
pour un montant annuel de **3 663,73 €**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
DECIDE**

**POUR : 28
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0**

- **D'APPROUVER** le choix des titulaires des marchés d'assurances risques statutaires (Lot 1) et cyber-risques (Lot 2) pour 4 années à compter du 1^{er} janvier 2025, tel que présenté ci-dessus.

- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer les documents en résultant et tout acte y afférent.

**2024 – 09 – 81 / MARCHES PUBLICS
MARCHÉ DE FOURNITURES : ACHAT ALLOTI DE VEHICULES NEUFS POUR LE CTM
Approbation des titulaires des lots 1 et 2**

RAPPORTEUR : Monsieur Thierry DAYRE

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHÉ

Le marché a pour objet l'achat alloti de véhicules neufs pour le Centre Technique Municipal de la ville de Nyons.

La procédure choisie est la Procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Il est d'autre part précisé que la consultation porte sur deux lots répartis comme suit :

LOT(S)	DESIGNATION
01	<p>Un utilitaire électrique rallongé</p> <p><u>Caractéristiques exigées :</u></p> <p>Utilitaire électrique rallongé (longueur de chargement arrière 2 m minimum). - 3 portes, blanc, avec portes arrière doubles. - Le véhicule sera équipé d'une galerie de chargement rouleau. - La cabine sera équipée d'une séparation habitacle. - Le véhicule sera livré avec système complet de recharge électrique autonome, housses de protections renforcées et tapis de sol. - Crochet d'attelage. La carte grise devra être incluse dans l'offre de prix.</p> <p>Reprise de l'ancien véhicule : - AH-807-SJ : Peugeot Partner : 79270 km</p>
02	<p>Deux petits camions-bennes électriques</p> <p><u>Caractéristiques exigées :</u></p> <p>Véhicule 1 : Mini utilitaire électrique avec benne basculante équipée de ridelles. - Blanc, 2 places. - Capacité de charge utile de 1 tonne minimum. - Batterie de 12 kWh au lithium minimum pouvant supporter une pompe pour un arrosage intensif. - Chauffage et climatisation compris. - Housses renforcées et tapis de sol inclus dans l'offre. - Système complet de recharge fourni. Kit portes ouvertes pour la période estivale. - Cuve d'arrosage minimum 500 litres avec pompe électrique et système de dépose repose de la cuve (amovible. - Débit entre 25 et 50 litres/minute. - Pression entre 1.5 et 2.5 bars minimum. - Enrouleur de tuyau automatique 20 mètres minimum en diamètre 19. Dimensions requises : - Benne longueur utile entre 2,00 m et 2,30 m. - Largeur d'empattement maximum 1,10 m. - Longueur totale maximum 3,80 m. La carte grise devra être incluse dans l'offre de prix.</p> <p>Reprise de l'ancien véhicule : - CD-478-VT : Renault Kangoo : 126 107 km</p> <p>Véhicule 2 : Mini utilitaire électrique avec benne basculante équipée de ridelles. - Blanc, 2 places. - Capacité de charge utile de 500 kg minimum. - Batterie de 10 kWh au lithium maximum. - Châssis court. - Chauffage et climatisation compris. - Housses renforcées et tapis de sol inclus dans l'offre. - Système complet de recharge fourni. - Kit portes ouvertes pour la période estivale. - Rehausse grillagée. - Coffre de rangement bas-côté chauffeur. Dimensions : - Benne longueur utile entre 2,00 m et 2,30 m. - Largeur d'empattement maximum 1,10 m. - Longueur totale maximum 3,80 m. La carte grise devra être incluse dans l'offre de prix.</p> <p>Reprise de l'ancien véhicule : - DD 166 DE : Giotti Victoria Gladiator Euro 5 : 51 600 km</p>

Critères de notation/pondération pour les 2 lots :

Critères	Pondération
1- Prix des prestations	50.0%
2- Délai de livraison	20.0%
3- Valeur technique	20.0%
4- Service après-vente	10.0%

ARTICLE 2 : MODALITES DE LA CONSULTATION

Publication : 14 juin 2024

Date remise des offres : 19 juillet 2024 à 17h00

Ouverture des plis : 22 juillet 2024 à 8h24

ARTICLE 3 : CANDIDATURES ET OFFRES

5 offres ont été reçues pour le lot 1 :

- Groupe CORA : déposée le 18/07/2024 à 17 h 32
- SUMA E-Solutions : déposée le 18/07/2024 à 17 h 27
- SVDA (Peugeot Carpentras) : déposée le 16/07/2024 à 18 h 25
- Garage Gay : déposée le 16/07/2024 à 16 h 24
- Avignon service automobiles (Renault Orange/Nyons) : 11/07/2024 à 11 h 15

4 offres ont été reçues pour le lot 2 :

- SUMA E-Solutions : déposée le 18/07/2024 à 17 h 27
- Jean-Lain e-city : déposée le 12/07/2024 à 11 h 52
- Goupil : déposée le 16/07/2024 à 17 h 22
- JL 69 : déposée le 12/07/2024 à 11 h 52

Analyse

A l'issue de la phase d'analyse, le classement des candidats et des offres se répartit comme suit :

LOT 01 :

Candidat	Prix /10	Délais /4	Tech /4	SAV /2	TOTAL /20	Classement
Groupe CORA	7.67	3	4	1.9	16.57	3
Garage Gay	4.95	3	4	0.9	12.85	5
Suma R-solutions	10	4	2	1.4	17.40	2
SVDA	7.36	3	4	1.7	16.06	4
Renault Orange/Nyons	9.40	3	4	1.9	18.30	1

LOT 02 :

Candidat	Prix /10	Délais /4	Tech /4	SAV /2	TOTAL /20	Classement
JL 69	9.82	3	3.2	1.7	17.72	1
Jean Iain E-City	10	3	2.4	1.5	16.90	2
Suma E-solutions	5.85	4	2	1.5	13.35	4
Goupil	9.55	3	2.8	1.5	16.85	3

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des propositions, procédé au classement des offres et en avoir débattu, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 18 septembre 2024 propose de retenir à l'unanimité :

- **LOT 01 : Renault Orange/Nyons** – pour un véhicule Renault Kangoo Van E-TECH L2 Grand confort EV45 11Kw au prix d'achat de **46 498,63 € TTC** duquel il convient de déduire :
Remise concession – 5 256,00 € TTC
Prime à la conversion – 8 000,00 € TTC
Bonus écologique -3 000,00 €
Soit un montant final TTC de 30 242,63 €
La reprise du véhicule immatriculé AH-807-SJ fera l'objet d'un règlement de 1,00 €
- **LOT 02 : JL 69** – 2 Club car Urban N1 au prix d'achat de **96 520,80 € TTC** duquel il convient de déduire :
Prix d'achat des 2 véhicules 96 520,80 € TTC
Remise concession – 9 520,00 € TTC
Bonus écologique - 6 000,00 € (3000,00 € x 2)
Soit un montant TTC de 81 000,80 €
Le montant de la reprise des anciens véhicules s'élève à 7 000,00 € TTC et se décompose comme suit :
- reprise du véhicule Gladiator immatriculé DD-166-DE pour 4 000,00 € TTC
- reprise du véhicule Kangoo immatriculé CD-478-VT pour 3 000,00 € TTC

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
DECIDE**

**POUR : 28
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0**

- **D'APPROUVER** ces achats et reprises de véhicules aux conditions indiquées ci-dessus,
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

M. le Maire dit que sur les 45 véhicules de la flotte municipale, 10 seront électriques, soit un quart du parc. Il relève que les moteurs électriques nécessitent moins d'entretien par le garagiste que les thermiques. Les véhicules électriques sont rechargés le week-end pour la semaine. Il informe que la consommation de carburant a baissé : 17 800 litres aujourd'hui contre 26 750 litres en 2022. Cette année les frais en carburant ont diminué : 30 000 € pour les 8 premiers mois, contre 48 900 € en 2022. Un bilan des consommations électriques sera prochainement présenté aux élus.

**2024 – 09 - 82 / LISTE DES VOIES D'INTERET COMMUNAUTAIRE POUR L'EXERCICE DE LA COMPETENCE
VOIRIE
Mise à jour la liste des voies**

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Luc GREGOIRE

Par délibération en date du 29 mai 2017, la commune de Nyons a transféré à la communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (CCBDP) la compétence « création, aménagement et entretien de la voirie » pour certaines de ses voiries communales.

La dernière mise à jour de la liste des voies concernées (annexée au procès-verbal) a été validée par le Conseil Municipal du 29 juin 2022 à l'unanimité.

Il est proposé au Conseil Municipal d'intégrer à cette liste le chemin dénommé « Chemin des Restanques ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, DECIDE
POUR : 28 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
<ul style="list-style-type: none">- D'APPROUVER l'intégration du chemin des Restanques à la liste des voies d'intérêt communautaire,- D'APPROUVER en conséquence la liste actualisée des voies communales d'intérêt communautaire présentée en annexe. <p>La voirie comprenant la chaussée, les accotements, les murs et les enrochements de soutènement, les trottoirs, les glissières, la signalisation horizontale et verticale ainsi que les différents ouvrages.</p> <ul style="list-style-type: none">- D'AUTORISER M. le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

M. GREGOIRE précise que le Chemin des Restanques se situe quartier des Blâches, en limite de la commune de Mirabel aux Baronnie.

2024 – 09 - 83 / AFFAIRES FINANCIERES REPLACEMENT DE MENUISERIES SIMPLE VITRAGE Demande de subvention
--

RAPPORTEUR : Monsieur Thierry TATONI

En vertu des articles L2224-31 et L2224-34 du CGCT qui fixent le cadre des actions relatives aux économies d'énergie que peuvent faire réaliser les Autorités Organisatrices de Distribution de l'Energie (AODE), Territoire d'énergie Drôme - SDED a adopté, en Comité Syndical du 28 septembre 2021, le règlement de sa Compétence Efficacité Energétique.

Par délibération du 19 décembre 2022, la commune de NYONS a adhéré à cette compétence, à travers sa formule « Energie Plus », lui donnant notamment accès :

- à un conseil technique pour préconiser les travaux de performance énergétique les mieux adaptés à un bâtiment donné,
- à une aide aux dépenses répondant aux critères des Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Selon le caractère prioritaire ou complémentaire des actions envisagées, le taux de l'aide est de 50 % ou de 20 % de la dépense éligible présentée par la collectivité, dans la limite d'un cumul d'aides maximum de 50 000 € sur une période de trois années civiles glissantes

En contrepartie, dans le cadre du dispositif national des Certificats d'économies d'énergie (CEE) Territoire d'énergie Drôme - SDED récupère la propriété des CEE obtenus à l'issue des travaux.

La commune projette des travaux de remplacement de menuiseries simple vitrage sur les bâtiments suivants :

- Logement situé au 6 impasse du vieux collège pour un montant de 17 982,98 € HT,
- Rez-de-chaussée du musée archéologique pour un montant de 12 000,00 € HT,
- Une fenêtre du logement situé au 17 Draye de Meyne pour un montant de ... 1 627,74 € HT.

Le taux d'aides pour ces travaux se monte à 20 % de la part de territoire d'énergie Drôme - SDED.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, DECIDE
POUR : 28 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
<ul style="list-style-type: none">- D'APPROUVER la demande de subvention auprès de territoire d'énergie Drôme - SDED,- DE CÉDER les certificats d'économies d'énergie générés par ces travaux à territoire d'énergie SDED.- D'AUTORISER M. le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

2024 – 09 - 84 / AFFAIRES FINANCIERES
Subvention conventionnelle au profit du Centre social « CARREFOUR DES HABITANTS »

RAPPORTEUSE : Madame Marie-Christine LAURENT

Par délibération du 27 septembre 2023, le Conseil Municipal a approuvé la signature d'une convention avec le Centre social « Carrefour des habitants », d'une durée de 3 ans à compter du 1^{er} octobre 2023, renouvelable de manière tacite. Celle-ci a été établie suite à un diagnostic partagé lors de la création de l'Espace Vie Sociale de l'association en vue de la poursuite des missions et afin de pérenniser les actions menées en direction des Nyonsais.

Cette convention vise surtout les actions en direction des habitants et familles de Nyons, à travers notamment des animations de quartier, l'accompagnement des projets des familles, l'accompagnement à la scolarité, etc....

Un bilan annuel rend compte des actions effectuées et permet de déterminer le montant de la participation de la ville pour l'année à venir.

Les caractéristiques principales de cette convention sont :

- La fixation des missions spécifiques du Centre social « Carrefour des habitants » (CsCh) concernant la participation à la vie locale en direction des Nyonsais.
- Le versement par la Mairie d'une subvention votée annuellement par le Conseil Municipal et dont le montant sera fixé d'après le rapport d'activités du CsCh année N-1.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
 DECIDE**

**POUR : 28
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 0**

- **D'APPROUVER** le versement d'une subvention de 17 000 € au Centre social « Carrefour des Habitants » pour 2024,
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tous les documents s'y rapportant,

Cette dépense est prévue à l'article 6574-1 du Budget Primitif.

2024 – 09 - 85 / AFFAIRES FINANCIERES
Tarifs « NYONS EN SCENE » - saison 2024-2025

RAPPORTEUSE : Madame Odile PILOZ

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Commune de Nyons propose d'octobre à mai une programmation de spectacles vivants « Nyons en Scène ».

Pour la saison 2024-2025, les spectacles choisis sont variés afin de satisfaire une fois de plus tous les publics, petits et grands, fidèles ou néophytes, et permettent un accès à la culture pour tous.

Compte tenu des prix pratiqués par les compagnies artistiques, les lieux culturels voisins, et en fonction de la Salle Colline Serreau de la Maison de Pays, la Commission Culturelle municipale propose les tarifs suivants :

✓ SPECTACLES	Date	Tarif normal	Tarif réduit /groupe/ moins 25 ans	Tarif Scolaire
« Le Diner de cons »	25 octobre 2024	15 €	10 €	5 €
« Souviens-moi »	22 novembre 2024	15 €	10 €	5 €
« Starsky Minute »	20 décembre 2024	10 €	5 €	
« Stev'in my mind »	18 janvier 2025	15 €	10 €	5 €
« Lettres de mon moulin à huile »	1 ^{er} février 2025	5 €		
« Le Fou » de Khalil Gibran	16 mars 2025	10 €	5 €	
« Toc-Toc »	22 mars 2025	15 €	10 €	5 €
« Chaos »	18 avril 2025	15 €	10 €	5 €
« Les amours sous-marines »	6 mai 2025	10 €	5 €	

✓ **Spectacles gratuits** : « Stradavarius » le 27 décembre 2024, le concert « l'An chanté » 1^{er} janvier 2025, et le spectacle musical du 6 mai 2025 pour les élèves des écoles élémentaires de Nyons,

✓ **Spectacles billetterie autre que mairie de Nyons**: « deux sœurs » le 9 novembre 2024 par Contes et Rencontres, « mal de Mer » le 15 février 2025 dont les recettes seront encaissées par l'association « SOS Méditerranée », « Article 353 du code pénal », le 4 avril 2025 par la Comédie de Valence qui encaisse la totalité des recettes et « Mythos » le 11 avril 2025 par le Centre Dramatique Des Villages dont les recettes seront encaissées par le CDDV puis partagées à 50 % entre la Mairie de Nyons et le CDDV.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
DECIDE**

**POUR : 28
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0**

- **D'APPROUVER** la fixation des tarifs des spectacles pour la saison Nyons en Scène 2024-2025 comme indiqué ci-dessus,

**2024 – 09 – 86 / AFFAIRES FONCIERES / URBANISME
APPROBATION DU REGLEMENT D'AIDES FINANCIERES DE L'OPAH POUR LA COMMUNE DE NYONS**

RAPPORTEUSE : Madame Aurore AMOURDEDIEU

Le 1^{er} juillet 2024, la communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (CCBDP) a signé une convention intercommunale d'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) avec de nombreux partenaires : l'ANAH, le Département de la Drôme, PROCIVIS, la Fondation du Patrimoine et les communes de Nyons, Buis-les-Baronnies, Les Pilles, Sahune, Saint-Maurice-sur-Eygues, Saint-Auban-sur-Ouvèze, Vinsobres, Venterol, Rémuzat, Séderon et Montbrun-les-Bains.

Cette convention, d'une durée de 3 ans, a pour objectif d'accompagner les propriétaires occupants et bailleurs dans leurs travaux de rénovation de logements.

En complément des aides ANAH, la communauté de communes et les villes de Nyons et Buis-les-Baronnies se sont engagées à financer les travaux d'amélioration de l'habitat.

L'objectif est de rénover plus de 400 logements sur 3 ans sur le périmètre de l'OPAH.

SOLIHA est l'opérateur choisi pour porter et animer ce dispositif sur l'ensemble du territoire de l'intercommunalité.

Un règlement spécifique a été établi pour la ville de Nyons afin de préciser les modalités d'intervention et d'attribution des aides à la réhabilitation.

La volonté est notamment de valoriser le centre-ville pour préserver son attractivité et améliorer le cadre de vie et les conditions d'habitabilité des habitants.

Le règlement précise le périmètre, les bénéficiaires, le niveau des aides, les conditions d'éligibilité ainsi que les engagements du bénéficiaire.

D'un point de vue administratif et financier, il précise également la procédure d'attribution de la subvention, de l'instruction de la demande jusqu'à la décision d'attribution et au paiement.

Périmètre d'application du règlement :



Les aides à la réhabilitation concernent les propriétaires occupants, les propriétaires bailleurs ainsi que les copropriétés.

Le budget communal envisagé est d'environ 83 200€ / an sur 3 ans, soit un total d'environ 245 000 € sur la durée de vie de l'OPAH comme l'indiquait la délibération votée pour le lancement de l'opération OPAH en avril 2024.

L'OPAH intercommunale apporte des subventions sur les travaux de rénovation et d'adaptation des logements pour des montants allant de 25% à 90% du montant HT des travaux, en fonction du profil des ménages :

Propriétaires occupants :

- Projets de travaux lourds sur le logement occupé en vue de résoudre des situations d'indignité

Propriétaires bailleurs :

- Projets de travaux lourds sur logements vacants, en vue de leur remise sur le marché locatif,
- Travaux importants sur logements occupés en vue de résoudre des situations d'indignité dans lesquelles se trouvent les occupants,

Ces subventions aux propriétaires bailleurs sont conditionnées à un conventionnement du logement avec l'ANAH pour une durée minimale de 6 ans.

Tous propriétaires :

- Travaux dans les logements qui permettent un accès PMR

Copropriétés :

- Travaux lourds sur parties communes

La commune contribuera par des subventions complémentaires à celles de l'ANAH sur certains postes déterminés dans le règlement, afin de soutenir l'incitation à engager des travaux d'amélioration de l'habitat.

L'accompagnement sera assuré par SOLIHA, pour tous les publics concernés.

L'OPAH vise l'accompagnement exclusivement des publics très modestes et modestes du territoire.

Les autres ménages sont accompagnés par le dispositif France Rénov'. Néanmoins, la commune de Nyons a souhaité également pouvoir accompagner financièrement les ménages intermédiaires sur l'ingénierie et l'aide à l'AMO.

Un règlement spécifique sera élaboré ultérieurement sur la question de la subvention des ravalements de façades.

Il est précisé que les règlements seront modifiables à tout moment et pourront être réajustés en fonction des dossiers déposés et des besoins.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
DECIDE**

**POUR : 28
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0**

- **D'APPROUVER** le projet de règlement d'aides financières de l'OPAH intercommunale 2024-2027 pour les aides octroyées par la commune,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ledit règlement.

M. le Maire rappelle qu'une réunion publique de présentation de l'OPAH par la CCBDP se tiendra le mercredi 9 octobre 2024 à 18 h 30, à la Maison de Pays. Cette information sera relayée par des flyers et la presse. Un courrier a été adressé aux propriétaires concernés (1 300 plis), ceux qui le sont dans le périmètre renforcé pourront prétendre à des aides supplémentaires.

Il remercie Mesdames les Adjointes Aurore AMOURDEDIEU et Marie-Christine LAURENT, les services municipaux autour de M. GOUDARD, DGS, ainsi que le Président de la CCBDP avec ses équipes pour la mise en place de ce programme majeur.

Ce dossier très important, qui représente énormément d'heures de travail en amont, permettra la rénovation de 400 logements dans toutes les Baronnie (des dizaines à Nyons).

**2024 – 09 - 87 / AFFAIRES FONCIERES / URBANISME
ACQUISITION FONCIERE LIEUDIT LES TUILLIERES**

RAPPORTEUSE : Madame Aurore AMOURDEDIEU

Depuis 2019, la commune a engagé des acquisitions foncières importantes sur le secteur des Tuillères auprès du SIENR. 1.5 ha ont ainsi été acquis.

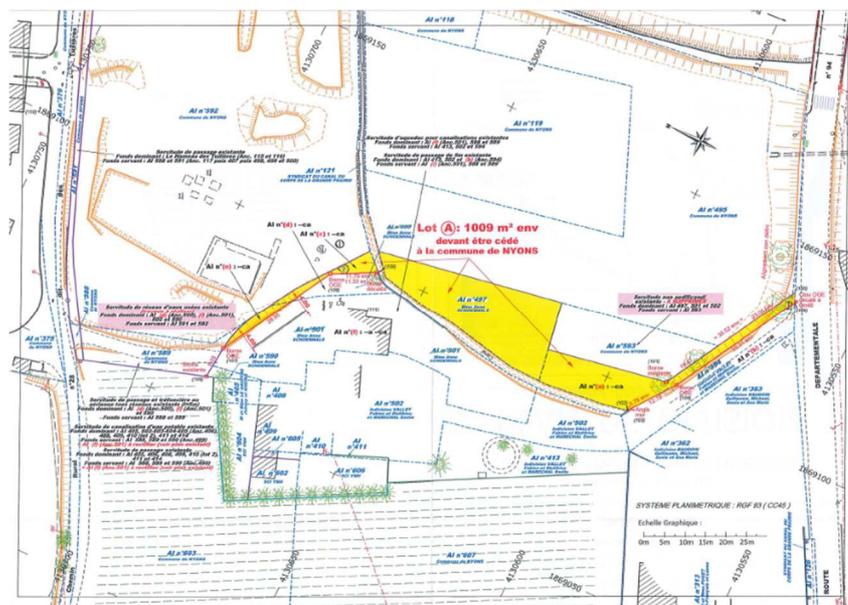


L'ensemble de ces terrains ont été classés en zone Ue (équipements publics) dans le PLU approuvé en octobre 2019. A partir de 2021, des discussions ont été engagées avec les consorts VALLOT, propriétaires historiques des terrains du SIENR, pour des acquisitions complémentaires.

Au cours de l'année 2023, le projet communal s'est précisé, en faveur de la création d'un stade d'athlétisme avec différentes pistes, des vestiaires et une zone de stationnement.

Avec l'avancement des études du projet, les besoins en foncier ont un peu évolué et ont abouti au printemps 2024 à la proposition de plan de division ci-dessous :

AI 497	593 m ²	Anne SCHOENHALS
AI 500 (p)	56 m ² environ	Anne SCHOENHALS
AI 501 (p)	33 m ² environ	Anne SCHOENHALS
AI 594 (p)	327 m ² environ	Cst VALLOT



La commune et les propriétaires sont tombés d'accord pour une acquisition au tarif de 15 € / m², ce qui correspond pour l'ensemble des parcelles à une surface totale d'environ 1 009 m² soit un montant de 15 135 €. Le document d'arpentage définira avec exactitude la surface cédée.

Des contreparties ont été négociées par les vendeurs et acceptées par la commune :

- Reprise des servitudes négociées en 2011 entre les cst VALLOT et le SIENR lors de la vente des 1.5 ha,
- Prise en charge par la commune du raccordement des habitations au futur réseau d'assainissement qui sera déployé avec l'aménagement du stade d'athlétisme,
- Levée de la servitude non-aedificandi grevant la parcelle AI 593,
- Plantation d'arbres au pied du talus de la voie de desserte pour réduire l'impact visuel du projet, et intégration de ce dernier au projet de cession afin que son entretien soit assuré par la commune,

Ces dernières acquisitions permettront de mener à bien l'aménagement de l'équipement sportif prévu.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
DECIDE**

**POUR : 28
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0**

- **D'APPROUVER** l'acquisition des parcelles AI 497, AI 500 (p), AI 501 (p), AI 594 (p) au montant de 15 € / m², et les conditions d'acquisition négociées,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toute pièce inhérente à cette opération.

Les frais d'acte seront à la charge de la Commune.

2024 - 09 - 88 / AFFAIRES DU PERSONNEL
Modification du tableau du personnel – Effectif des emplois permanents

RAPPORTEUR : Monsieur Thierry DAYRE

Il est rappelé que le Conseil Municipal, sur proposition de l'autorité territoriale, fixe les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu la délibération n° 2024-05-65 en date du 29 mai 2024 modifiant le tableau des effectifs des emplois permanents de la commune de NYONS,

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs, de la façon suivante :

Service	Emploi	Temps travail du poste	Possibilité pourvoir emploi par un non titulaire Art. 3-3 (2)	Suppression de poste (cadre d'emploi)	Création de poste (cadre d'emploi)
Education	Responsable service Education	Temps complet	OUI	1 poste Rédacteur	1 poste d'Attaché
Centre technique Municipal	Agent des espaces verts	Temps complet	OUI	1 poste d'adjoint technique	1 poste d'agent de maîtrise

Service	Emploi	Cadre d'emploi	Possibilité pourvoir emploi par un non titulaire Art. 3-3 (2)	Suppression	Création
				Nbre d'heures du poste	
Education	Agent d'entretien	Adjoint technique	OUI	25 h 00 annualisé	30 h 35 annualisé
Education	Agent d'entretien	Adjoint technique	OUI	14 h 00 annualisé	29 h 00 annualisé

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, DECIDE

POUR : 28
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

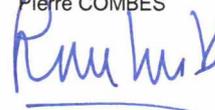
- **D'APPROUVER** le tableau des effectifs de la collectivité, ci-joint, à compter du 1^{er} octobre 2024 ;
- **DE PRECISER** que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs de la Commune de Nyons sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente, selon l'annexe jointe ;
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à l'emploi et grade ainsi créé sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 05.

Le Secrétaire de séance,
 Colette BRUN CASTELLY




Le Maire de NYONS,
 Pierre COMBES



ANNEXE

Mise à jour de la liste des voies d'intérêt communautaire pour l'exercice de la compétence voirie

N° d'ordre	Désignation	Origine	Extrémité	Longueur connue m	Largeur connue m	Surface connue m²
VC n° 1	Chemin de Garde Grosse	Carrefour Rieux avec le Belvédère	Col La Croix	3 750	5	18 750
VC n° 2	Chemin Route des Rieux	RD n° 94	Carrefour du Belvédère	1 700	5	8 500
VC n° 3	Chemin du Crapon	Route des Rieux	Limite de la Commune de Aubres	2 200	5	11 000
VC n° 4	Chemin Simone Charnoux	Chemin des Essailons	Maison n° 317	200	4	800
VC n° 5	Chemin du Serre Rouge 1er partie	Route des Rieux	Pont sur le Rieu	200	5	1 000
VC n° 6	Chemin du Serre Rouge 2e partie	Pont sur le Rieu	Parcelle BE 127	700	5	3 500
VC n° 7	Chemin du Coucou	Maison n° 105	Route des Rieux	150	4	600
VC n° 8	Chemin du Belvédère	RD n° 94	Carrefour Route des Rieux avec le chemin de Garde Grosse	1 200	5	6 000
VC n° 9	Chemin de Champ Quartier	Route des Rieux	Maison n° 88	300	4	1 200
VC n° 10	Chemin de La Mine	Rue de la Maladredie	Maison n° 121	1 100	5	5 500
VC n° 11	Chemin des Clots	Rue de la Maladredie	RD n° 94	500	4	2 000
VC n° 12	Chemin du Canal	RD n° 94	Maladredie (Sauf en dessous de la maison Luisetti)	350	4	1 400
VC n° 13	Chemin des Blaches	RD n° 538	Limite de la Commune de Mirabel aux Baronnie	2 000	5	10 000
VC n° 14	Chemin des Gènesons	RD n° 538	Chemin de Châteaurian	1 100	5	5 500
VC n° 15	Chemin de Saint Jaume	Chemin des Gènesons	Maison n° 206	400	3	1 200
VC n° 16	Chemin de Châteaurian	Chemin des Gènesons	Chemin des Blaches	650	5	3 250
VC n° 17	Chemin des Ecoliers	Limite de la Commune de Mirabel aux Baronnie	Maison Briquet	850	4	3 400
VC n° 18	Chemin du Rocher de l'Aiguille	Chemin de Saint Rimbart	La Cantinière	300	5	1 500
VC n° 19	Chemin des Hautes Gautières	Carrefoure du Belvédère	Maison Reynaud	400	5	2 000
VC n° 20	Chemin de Saint Rimbart	Chemin de Garde Grosse	Chemin du Rocher de l'Aiguille	200	4	800
VC n° 21	Chemin des Guards	Lotissement Louis	Centre Aéré	400	6	2 400
VC n° 22	Chemin de la Mochatte	Virage parcelle AL 679	Chemin de Pied de Vaux	900	6	5 400
VC n° 23	Chemin des Parejats	RD n° 538	Limite de la Commune de Venterol	1 000	5	5 000
VC n° 24	Chemin de Serre Reynier	Avenue de Venterol, Pont de Sauve	Parcelle AK 286	950	5	4 750
VC n° 25	Chemin Buisson des Combes	Chemin de Serre Reynier	Chemin Rochette	1 250	5	6 250
VC n° 26	Impasse Chausan	Chemin de Chausan	Parcelle AI 0154	100	4	400
VC n° 27	Chemin de Chausan	Avenue Frédéric Mistral	Carrefour Buisson des Combes	1 050	5	5 250
VC n° 28	Chemin des Tuilières	Pont de Sauve	Chemin de Chausan	250	6	1 500
VC n° 29	Promenade des Anglais	Carrefour de la Perrière	Carrefour Pied de Vaux	1 550	6	9 300
VC n° 30	Chemin des Galinards	Promenade des Anglais	Maison Price AX 499	700	5	3 500
VC n° 31	Chemin Pied de Vaux	Chemin des Parejats	Virage parcelle AT 730	2 000	6	12 000
VC n° 32	Chemin de Vinsobres	RD n° 94	Ravin du Coriançon	1 200	5	6 000
VC n° 33	Chemin de Grenache	RD n° 94	Station d'épuration de Nyons	450	5	2 250
VC n° 34	Chemin des Crotasses	Chemin de Saint Martin	Maison AB 160	2 500	5	12 500
VC n° 35	Chemin de Saint Martin	RD n° 94	Limite de la Commune de Venterol	3 600	5	18 000
VC n° 36	Avenue de Venterol	Pont (blanc) sur la Sauve (lot. Baronnie)	Limite de la Commune de Venterol	1 000	6	6 000
VC n° 37	Chemin d'Eoupe	RD n° 94	Parcelle AY 77	300	4	1 200
VC n° 38	68 rue de la Maladredie	Rue de la Maladredie	Parcelle AX 139 Odde	150	4	600
VC n° 39	Chemin VC 39	Promenade des Anglais	Maison AT 149	300	4	1 200
VC n° 40	Chemin de la Rochette	Chemin de Saint Martin	Limite de la Commune de Venterol	3 050	5	15 250
VC n° 41	Chemin du Puits des Laurons	Rue Claude Floret	Accès au Puit des Laurons (AEP)	100	6	600
VC n° 42	Chemin Reuss	Route de Montélimar	Rivière Sauve	400	4	1 600
VC n° 43	Chemin de Saint-Pierre	RD 94	Parcelle AC 77	600	5	3 000
VC n° 44	Chemin France Météreau	Virage parcelle AT 730	Chemin du stand de tir	1 250	5	6 250
VC n° 45	Chemin des Réstanques	Chemin des Ecoliers	Parcelle BL 235	195	4	780
Rue n° 1	Rue Docteur Dion	RD n° 94	Rond-Point rue Guillaume de Pays	400	5	2 000
Rue n° 2	Rue Edouard Farnier	Rue Guillaume de Pays	Rue Guillaume de Pays	50	5	250
Rue n° 3	Rue Guillaume de Pays	Passage à Gué	Ravin des Gélorons	500	5	2 500
Rue n° 4	Rue Claude Floret	Ravin des Gélorons	Rond-point Grand Tilleul	200	5	1 000
Rue n° 5	Rue Felix Laurent	Rue Claude Floret	Bassin réservoir d'orage	250	5	1 250
Rue n° 6	Rue Ferdinand Fert	Rue du Docteur Dion	Rue Docteur Dion	280	5	1 400
Rue n° 7	Rue Felix Esseyric	Rue du Docteur Dion	Rue des Laurons	200	5	1 000
Rue n° 8	Allée de la Prêle	Rue Felix Esseyric	Parcelle AE 450	50	5	250
Rue n° 9	Allée Louis Guilliny	Rue Félix Esseyric	Parcelle AE 531 / Rue des Laurons	200	5	1 000
Rue n° 10	Rue des Laurons	Rue Félix Esseyric	Rue Guillaume de Pays	250	5	1 250
Rue n° 11	Allée du Charon Illy	Rue des Laurons	Véolia	150	5	750
Rue n° 12	Berges de l'Eygues	Rue Guillaume de Pays	Parcelle AE 207	150	5	750
Rue n° 13	Lotissement de la Sauvinière	Rue des Laurons / Allée de la Prêle	Toutes les rues du lotissement	300	5	1 500
Rue n° 14	Allée Emile Sogno	Cmt Guillaume de Pays / Rue Esseyric	Parcelle AE 368	100	5	500
Rue n° 15	Impasse du Chêne Vert	Avenue de Venterol	Parcelle AL 1347	130	5	650
			TOTAL	46 705 ml		234 930 m²